

Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 4 fr. 25	6 mois 8 fr.	1 an 15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (" " " ").....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Londres. Premier contact avec les Boches. Leurs insolentes contre-propositions. La discussion décisive est imminente. L'heure est venue de payer. — Le budget des chemins de fer : l'Etat déplorable commerçant et mauvais industriel. — Lénine songe à Soviétiser nos ports. En aura-t-il le loisir ?

Les Allemands ont pris contact avec les Alliés, mardi sur le coup de midi. La séance a été courte. Elle a suffi pour prouver que les Boches exagèrent leur révoltant cynisme. Non seulement ils repoussent la sentence de Paris, mais ils ont déposé des contre-propositions inqualifiables. Ils offrent 50 milliards ; 30 en avoient versé 20 déjà par leurs restitutions !... Ces trente milliards seraient payés en 30 annuités !!!

Lloyd George lui-même, toujours prêt à de bienveillantes concessions, a été « estomaqué ». Ayant répondu avec une hauteur justifiée à cette insolente proposition il a clos la séance en disant, dans une boutade significative : « Hâtons-nous d'en finir, nous finirions par être débiteurs de l'Allemagne ! Et il a recommandé aux experts, — y compris les chefs militaires — de se tenir prêts à tout événement... »

La décision des Alliés n'est pas douteuse : les vaincus seront mis en demeure de s'exécuter. Ils pleurnichent aujourd'hui et déclarent ne pouvoir se ruiner en soldant la note fixée. Quel était donc le but de la horde barbare lorsqu'elle détruisait systématiquement nos usines du nord, lorsqu'elle nuyait les mines, lorsqu'elle incendiait les maisons, lorsque, un à un, ce qui était la perfection dans l'ancêtre, elle rasant les arbres fruitiers, etc., etc. ? Ne poursuivait-elle pas la ruine de la France ?

Nous ne voulons pas, nous, la ruine de l'Allemagne, mais nous entendons ne pas être dupes d'une habile comédie. L'Allemagne se relève. Ses usines sont en pleine activité. Elle doit réparer le mal qu'elle a fait. L'heure est venue de payer.

Si elle s'y refuse, les Alliés doivent faire jouer les articles du traité de Versailles.

Des gages et des sanctions, voilà le bon moyen pour arriver au but.

On s'est occupé du budget déficitaire des chemins de fer, au cours de la discussion du budget, et notamment de celui de l'Etat. La gestion de ce dernier réseau a été très critiquée ; il convient de retenir quelques uns des faits signalés pour prouver — une fois de plus — que « l'Etat exploite nécessairement mal et à des conditions trop onéreuses ». L'affirmation est de M. Henry Chéron qui vota naguère le rachat de l'Ouest et qui confesse aujourd'hui son erreur !

M. Marsal, hier encore ministre des finances, est tout aussi catégorique : « On peut dire, affirmait-il samedi à Strasbourg, que, quelle que soit l'opération d'ordre commercial ou industriel qu'il est assumé par l'Etat, elle coûtera infiniment plus cher à la nation que n'importe quelle combinaison d'Etat en jeu les intérêts privés et l'initiative individuelle. »

Et voici la preuve : M. Ernest Flandin a dit à la Chambre : entre 1909 et 1913 le coefficient d'exploitation du réseau de l'Etat est passé de 70 à 85 0/0, alors que celui des autres réseaux se maintenait entre 55 et 58 0/0.

Un autre député, M. Nectoux, a dit la même chose sous une forme encore plus simple : « Un travail qui coûte 60 francs sur les autres réseaux revient à 90 sur le réseau de l'Etat. »

Le ministre des travaux publics n'a pas nié le fait. L'aven était superflu pour former l'opinion du public.

Pourquoi, dès lors, s'entêter dans le maintien d'une expérience coûteuse. Il est reconnu que l'étatisation des services publics serait un désastre pour le pays ; qu'on ait, une bonne fois, le courage de le proclamer et de laisser l'industrie privée administrer des entreprises qui sont une charge pour l'Etat. Le contribuable y trouvera son compte !

Il paraît que Lénine songe à « soviétiser » nos grands ports. Cette nouvelle sensationnelle est donnée par un grand journal de Berlin et les Boches ont d'assez étroites relations avec le tsar rouge pour être fixés sur ses intentions.

Il n'est donc pas superflu de fixer nos regards sur ce qu'est la soviétisation des ports en Russie. Les renseignements sont puisés par un de nos confrères de la « République Démocratique » dans un journal boche. C'est intéressant :

Quand Lénine eut installé ses délégués dans le port de Petrovsk, sur la mer Caspienne, il fit mettre aussitôt en pratique les théories bolchevistes. Un décret de son gouvernement ordonna aux « autorités » de payer les ouvriers et les marins en nature et non plus en espèces.

Grand émoi dans le monde du prolétariat, où l'organisation et la conscience n'ont point encore éclipsé le prestige du vil métal. Pour protester contre l'usage du Tsar rouge, les travailleurs décidèrent d'employer un moyen classique : la grève.

Le soviét local trouva la plaisanterie de mauvais goût. La grève contre les bourgeois, c'est parfait. Mais contre le bolchevisme, c'est une autre affaire.

Les autorités — militaires, cette fois — firent coffrer 700 des grévistes et les déportèrent.

Les ouvriers et les marins exigèrent alors la mise en liberté de leurs camarades. Le soviét refusa. La bataille était engagée.

Les équipages des navires de guerre mouillés dans le port arrêtèrent, à leur tour, les petits copains du soviét dont le président et deux membres furent « exécutés ». Puis, les mutins, après avoir détruit la plupart des vaisseaux, s'embarquèrent sur les navires épargnés et s'enfuirent, à toute vapeur, pour une destination inconnue. Ils ont négocié, depuis de donner de leurs nouvelles.

Marseillais, Boulonnais, Cherbourgeois, ajoutez la « République Démocratique », voilà les pures joies que Lénine vous réserve. Vous ne manquez pas d'accueillir ses ambassadeurs avec tous les honneurs dus à leur rang.

Mais Lénine aura-t-il le loisir, de s'occuper de la soviétisation de nos ports ? Les nouvelles de Russie permettent d'en douter. Ça va mal, là-bas, pour le tsar rouge !

Pas plus aujourd'hui que hier nous ne croyons à la fin imminente du bolchevisme, mais la révolution gronde terriblement. On se bat dans les rues de Moscou, Petrograd est aux mains des révoltés. Il y a là l'attestation d'un mouvement dangereux pour les tyrans. Comment en serait-il autrement devant la détresse grandissante du pays. La misère a des limites qui transforment les esprits les plus passifs en exaltés prêts à l'action la plus violente. Le mouvement gagnerait une partie de l'armée. Si cela est exact, le bolchevisme est à un tournant particulièrement critique.

A noter l'opinion de la Fédération américaine du travail sur le régime soviétique :

On mande de Washington : Une protestation très vigoureuse que la Fédération américaine du travail adresse aux ouvriers du monde entier contre le régime soviétique en Russie souligne le travail obligatoire du dimanche et l'interdiction des grèves. Elle déclare que dans les temps modernes et dans aucun autre pays il n'y a jamais eu de persécutions et de massacres de syndicalistes plus impitoyables, que les persécutions et les massacres qui ont lieu actuellement en Russie, où les travailleurs sont menacés de se voir refuser les cartes de pain pour eux et leur famille, de se voir traîner devant les pelotons d'exécution, torturés en prison, pendant que la tyrannie des soviets leur interdit même de parler librement au cours des réunions des syndicats.

D'autre part, la mission socialiste italienne qui vient de faire une enquête en Russie, publie son rapport. Il est signé du député Bianchi.

Ce rapport constate que la situation générale est lamentable dans l'ancien empire des tsars, il conclut en déclarant que « la révolution russe pourra triompher et se délivrer du régime soviétique au moyen des organisations syndicales. »

Les ouvriers, les socialistes, tous ceux qui ont vu sont unanimes à

reconnaître que la fin du bolchevisme seul peut permettre la résurrection de la Russie.

Puisse la fin des odieux tyrans se précipiter.

A. C.

INFORMATIONS

Les sanctions envisagées

Les sanctions envisagées mardi soir dans les milieux alliés pour répondre aux manquements de l'Allemagne dans l'exécution du traité de Versailles seraient les suivantes :

1^o Prélèvement de 50 0/0 du produit des ventes de l'Allemagne dans les pays alliés. Ce moyen de contrainte aurait été préconisé par M. Lloyd George ;

2^o Etablissement d'un régime douanier spécial qui séparerait au point de vue économique la rive gauche du Rhin du reste de l'Allemagne ;

3^o Occupation des ports charbonniers de la rive droite du Rhin. Quant à la saisie des douanes en Allemagne, on n'y aura recours qu'en dernier ressort.

Le matériel français en Allemagne

L'Echo de Paris publie une dépêche de son correspondant de Berlin suivant laquelle la commission de restitution française en Allemagne, qui a visité le pays a trouvé 350.000 tonnes de matériel, représentant plus de 40.000 machines ou installations, soit environ 75 0/0 du matériel total enlevé pendant l'occupation dans les départements du Nord. Le matériel récupéré représente une valeur de 12 milliards.

Nouvelle insulte à la France

Après les incidents que l'on n'a pas oubliés de l'ambassade de France à Berlin, le 14 juillet 1920, du consulat de France à Hambourg, où un attaché du consulat a été maltraité dans la rue de Munich, où la plaque du consulat de France a été abîmée à coups de marteau, on signale un nouvel incident du même genre.

A Carlsruhe, dans la nuit du 22 au 23 février, la grande plaque de cuivre apposée à la porte du consulat de France a été enlevée. Les auteurs du méfait ont inscrit à la place, à la craie : « Ici on parle allemand. »

Il est superflu de rappeler que M. Simons avait prononcé, trois jours avant, deux discours enflammés, à Carlsruhe même, pour y prêcher la résistance à l'Entente.

Les relations franco-belges

Le « Soir » annonce qu'un comité, qui sera une filiale du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de France, est en formation à Bruxelles.

Des sénateurs et des députés belges de tous partis ont promis d'adhérer à ce comité, qui aura pour but l'entente économique franco-belge et le développement des relations entre les commerçants, les industriels et agriculteurs français.

Un camp américain incendié

Un incendie, dont les causes ne sont pas encore établies, a éclaté au camp américain d'Is-sur-Tiille. Malgré de prompts secours, une grande quantité de marchandises a été anéantie et les pertes dépasseraient deux millions.

Grève des Mineurs Anglais

Un membre du Parlement a demandé à la Chambre des Communes, des éclaircissements sur les bruits suivant lesquels une nouvelle grève des charbonnages se prépare, qui serait suivie d'une grève générale de tous les syndicats visant à amener une révolution et à renverser la Constitution britannique.

M. Bridgeman, secrétaire parlementaire du Board-of-Trade, a répondu qu'effectivement de tels bruits sont en circulation, mais qu'on ne doit pas y attacher trop d'importance.

Les Soviêts contre la Pologne

Le correspondant du Times à Varsovie envoie à ce journal le texte d'un rapport secret, dans lequel Trotsky donne son approbation à la proposition de déclencher, au printemps de 1921, une attaque contre la Pologne.

Notre Trésorerie

Divers journaux ont annoncé le prochain dépôt d'un projet de loi tendant à relever de 10 milliards de francs l'émission des billets de banque. Cette information est complètement inexacte. Aucune émission nouvelle de billets de banque n'est envisagée par le ministre des Finances.

On a parlé également d'un projet de relèvement de 30 0/0 des tarifs des chemins de fer, projet que la commission des finances de la Chambre aurait repoussé. La commission n'a été saisie d'aucun projet de ce genre.

CHRONIQUE LOCALE

On supprime et on crée

La Chambre a voté la suppression des conseils de Préfecture qui seront remplacés par 26 tribunaux administratifs. Elle n'a pas voulu prendre de décision au sujet des sous-préfets, car elle attend, selon la promesse du ministre de l'intérieur un projet de réorganisation administrative.

Le projet viendra en discussion après les vacances de Pâques, dit-on. Qu'on le discute à la Trinité, si l'on veut, mais une fois pour toutes, il est à souhaiter qu'on en finisse avec cette question de suppression. Une décision ferme s'impose. On qu'on conserve ces fonctionnaires ou qu'on les supprime, mais que chaque année, la Chambre ne soit pas obligée d'entendre les mêmes discours sur l'utilité ou l'inutilité des conseils de Préfecture et des sous-préfets.

Un député n'a pas précisément démontré la nécessité de conserver les conseils de Préfecture. Il a établi que le plus gros conseil de Préfecture, celui du Nord, n'avait eu à s'occuper que de 200 affaires environ, qui ont pu être réglées en quelques quarts d'heure.

La Chambre a voté la suppression. Mais, pure coïncidence sans doute, l'Officiel de dimanche publiait la nomination de nouveaux conseillers de Préfecture.

Le Gouvernement aurait pu, aussi bien attendre la décision définitive du Parlement avant de procéder à de nouvelles nominations. Car, que va-t-il se passer : la suppression des conseils de Préfecture ne comporte pas le renvoi pur et simple des conseillers : à ceux-ci on donnera une juste compensation. L'économie réalisée ne sera pas donc bien grande. Mais au moins on aurait pu économiser les sommes qui seront accordées pour le traitement des conseillers nouvellement nommés.

D'autre part, la Commission sénatoriale des finances manifeste, à son tour, un désir de réduire à leur strict minimum les dépenses. Nous ne savons pas encore ce qu'elle pense au sujet de la suppression des conseils de Préfecture et des sous-préfets, mais hier elle a déclaré qu'elle refusait de souscrire aux augmentations des traitements des membres de l'enseignement et des magistrats, votées par la Chambre.

La situation financière n'est pas belle, a dit le rapporteur général du budget, et il a prié ses collègues de ne pas consentir de relèvements de traitement avant qu'ait été établi l'équilibre du budget.

Qu'on supprime les employés inutiles, d'abord ; mais qu'on donne aux fonctionnaires de quoi vivre. Les augmentations accordées par la Chambre paraissent à la Commission sénatoriale trop élevées. C'est possible ; mais qu'on songe bien qu'à l'heure actuelle ce sont les professeurs et les magistrats qui sont les fonctionnaires les moins favorisés au point de vue de traitement.

Le rapporteur a ajouté qu'il fallait tout le relèvement des traitements, à des économies compensatoires qui doivent être tout d'abord réalisées.

C'est très bien ; mais qu'on commence par réaliser ces économies.

LOUIS BONNET.

Au 7^e

M. Sirven, lieutenant au 7^e d'infanterie est appelé par le tour de départ à une désignation pour un T. O. E.

Question au ministre des finances

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances si, en cas de décès d'un titulaire de pension de la loi du 31 mars 1919, le prorata d'arrérages du jour du décès du pensionné est acquis à la mère seule si elle est veuve ou si cette dernière vient en concurrence avec les autres héritiers suivant les principes généraux du droit.

Réponse. — Le prorata d'arrérages fait partie de la succession du pensionné et doit être partagé entre les ayants-droit suivant les règles ordinaires. L'article 19 de l'instruction interministérielle du 24 février 1920 (et non du décret) indique dans les paragraphes 1 et 2 à qui doivent être remis matériellement le livret de pension et la feuille de décompte, mais le paragraphe 3 précise nettement que « la remise de ces documents ne préjuge en rien du droit des intéressés au versement des arrérages, versement qui est effectué par les agents des finances sur production du titre, de la feuille de décompte et des pièces d'hérédité réglementaires ». Si la succession était acquise de plein droit à la mère à l'exclusion des autres héritiers, l'exigence des pièces d'hérédité réglementaires ne se concevrait pas, puisque ces pièces ont précisément pour objet de faire connaître au payeur les qualités de tous les ayants-droit.

Service vicinal

M. Cagnac, cantonnier dans le département de Tarn-et-Garonne, est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication numéro 27, station numéro 3, en résidence à Saint-Matré en remplacement de M. Delpech, démissionnaire.

Nos compatriotes à Paris

Ce fut un bien émouvante manifestation que celle du 27 février. Toutes les Amicales du Plateau Central avaient convié leurs sociétaires à se rendre au « Père-Lachaise » pour rendre un solennel hommage aux enfants du pays morts pour la Patrie.

Dès 9 heures, étaient rassemblés aux différentes portes de l'immense nécropole, les représentants du Puy-de-Dôme, Corrèze, Aveyron, Lozère, Haute-Loire, Lot. A 9 h. 30 arrivait le Président de la République, accompagné de l'attaché naval de la Présidence et du Maréchal Fayolle. Déjà l'attendaient, devant le monument des morts pour la Patrie, tous les Parlementaires des départements sus-nommés, les Conseillers municipaux de Paris, ayant à leur tête le sympathique docteur Calmels. Une compagnie d'infanterie rendait les honneurs, ainsi qu'un important contingent de la Garde Républicaine.

Immédiatement commença le défilé des délégations, par lettre alphabétique des départements. Le Lot était largement représenté. Aux côtés de l'ami Laborie, président de la délégation, avaient pris place : le docteur Gagnayre, Moulène, Bouat, Janot, Viaie, Bescot, Moisset et une multitude de sociétaires des « Cadets du Quercy », de la « Grappe », du « Gorrit del Quercy », des « Figeacois ». Le cortège était vraiment imposant.

Sitôt les dernières délégations passées, notre compatriote le sénateur Charles Deloncle, remercia, en quelques mots émus le Président de la République d'avoir bien voulu rehausser de sa présence ce pieux hommage rendu à nos chers disparus. Et il ajouta que nos frères de là-bas seraient très sensibles à son geste de cordiale sympathie. Le Président lui répondit : « J'ai voulu, par ma présence, associer le Gouvernement et la France à l'hommage que vous rendez aujourd'hui aux glorieux enfants de votre petite Patrie. De tels morts seront toujours pour les vivants une éloquente leçon. »

La délégation Lotoise avait, avec le produit d'une souscription faite dans toutes les Sociétés du département, apporté au pied du monument une fort magnifique couronne de fleurs naturelles, avec, en exergue, sur un large ruban tricolore, l'inscription suivante : « Le Lot, à ses enfants morts pour la Patrie ». De telles manifestations reconfortent les cœurs, resserrant les liens d'amitié qui attachent indissolublement les exilés que nous sommes à leur terre natale, et en font une famille dans la joie est de parler, dans sa langue, de celle de là-bas.

Le soir un grand banquet, présidé par notre ami M. Loubet, sénateur du Lot, a réuni les organisateurs et de nombreux amis au Salon des Familles.

Jean de LARAMIERE.

Un deuil cruel vient de frapper nos amis M et Mme B. Pons, dans la

personne de leur neveu, M. Henri Thierry, décédé à l'âge de 38 ans. Nos bien sincères condoléances.

Le poète Quercinois Vialettes, retenu à la chambre par une intempesque fluxion, n'a pu assister à la manifestation de dimanche dernier aux côtés du bien connu poète Aveyronnais, M. Cadillon-Gendarme. Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Les Cadets du Quercy

C'est avec une réelle satisfaction que, parmi les chevaliers du Mérite Agricole nouvellement promus, nous remercions le nom de notre compatriote et ami, M. Louis Achille Bladinières, directeur-proprétaire de la droguerie-vétérinaire du Mortier, située à Paris, 273, faubourg St-Antoine, et rédacteur en chef de l'« Avenir de la Maréchalerie » organe de la Fédération des patrons maréchaux-ferrants de France, qui traite des questions industrielles et agricoles.

Au nom de la Société des « Cadets du Quercy » dont M. Bladinières est le secrétaire général, nous adressons nos vives et bien sincères félicitations au nouveau promu qui, depuis de longues années, s'est consacré avec le plus grand dévouement au développement de notre belle Société et qui rédige avec une humour remarquable les compte rendus publiés dans les journaux de la région.

Le Président : L. CANIAC.

Dimanche 6 mars, à 13 h. 30, matinée mensuelle des « Cadets du Quercy », hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Notre compatriote, M. Colrat, sous-secrétaire d'Etat du Ministère de l'Intérieur, nous fera l'honneur d'assister à cette réunion.

Le secrétaire général, A. BLADINIÈRES.

Lou Gorrit del Quercy

La matinée que la Société « Lou Gorrit » devait donner le dimanche, 6 mars, dans la salle des ingénieurs civils, 19 rue Blanche, n'aura pas lieu. Cette fête est reportée au dimanche suivant 13 mars. Elle sera donnée dans la grande salle des fêtes de la Mairie du 4^e arrondissement, place Baudoyer, au profit de la caisse des colonies scolaires.

Nous engageons tous les sociétaires à s'y rendre en grand nombre et à soutenir ainsi de leur zèle cette œuvre si essentiellement philanthropique et sociale.

Conférence de garnison

Une conférence de garnison faite par le Lieutenant-Colonel Berenguer, du 14^e R.I., aura lieu le Samedi 5 Mars 1921, à 14 heures, à la salle d'honneur du 7^e Régiment d'Infanterie.

Messieurs les officiers de complément sont priés d'y assister, tenue facultative.

SOIRÉE DE GALA

Nous sommes heureux d'apprendre le résultat de cette belle soirée.

M. Caumer, dont nous avons, dans notre compte rendu, loué le zèle et l'activité d'organisation, vient de remettre à M. le Maire la somme de 883 fr. 25 que nous a valu cette fête malgré les gros frais qui s'imposaient.

Une fois encore félicitations au public, aux artistes et aux organisateurs.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche 6 mars, l'équipe I de l'Aviron Cadurcien rencontrera en un match comptant pour le championnat des Pyrénées l'équipe I^{re} du Toulouse Guilheméry Sportif.

L'attrait de ce match sera accru du fait que le vainqueur passera l'an prochain en 3^e série. Le Comité des Pyrénées étant prévenu de l'impossibilité du docteur Max Hilaire de se rendre, ce jour-là, à Cahors, a désigné M. Carrier, arbitre officiel pour diriger la partie.

Nous donnerons de plus longs détails dans notre prochain numéro.

Aviron Cadurcien

Jeudi 3 mars à 20 h. 30, réunion des équipiers au café de la Promenade (salle du 1^{er} étage).

Pour l'équipe première, jeudi et samedi à 20 h. 30, au Palais des Fêtes, entraînement en salle.

Obsèques

Judi matin on lui les obsèques de M. Combalbert, grand-père de l'excellent équipier de l'Avion Cadurcien.

Avec ses camarades de l'Avion nous adressons à M. Combalbert et à sa famille nos sincères condoléances.

Compound-Club Cadurcien Préparation militaire

Encore des prochains cours de préparation militaire qui seront donnés gratuitement aux membres, des jeunes classes appartenant à la Compound-Club Cadurcien. Les jeunes gens de la classe 1922 sont invités à se faire inscrire au plus tôt au siège de la Société, café de Bordeaux.

Convocation

Les joueurs des équipes de rugby et d'association du Compound-Club sont invités à la réunion qui aura lieu le vendredi 4 courant au siège (café de Bordeaux), en vue de la formation des équipes devant jouer à Brive, Montauban, Souillac et Aurillac.

Fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse continue à sévir avec intensité.

Des mesures énergiques sont prises pour enrayer l'épidémie. Les foires sont interdites dans les communes de Prayssac, Mauroux et Montcabrier.

Voici les déclarations de fièvre aphteuse parvenues à la préfecture du Lot depuis le début de l'infection jusqu'au mardi 1^{er} mars :

- Canton de Cazals : Pomarède, 3 cas ; Frayssinet-le-Gélat, 2 cas.
- Canton de Puy-l'Évêque : Montcabrier, 4 cas ; Sérignac, 1 cas ; Vire, 1 cas ; Puy-l'Évêque, 2 cas.
- Canton de Luzech : Anglars-Juil-lac, 2 cas.
- Canton de Catus : Calamane, 1 cas.

Avis au public

Les agences postales créées à Ruelle et au Bourg (Lot) seront mises en activité le 16 mars prochain.

L'Agence de Ruelle desservira la commune de même nom et les écarts de Fiallez, Mas-de-Garre et moulin Murat de la commune de Thémiettes.

Celle du Bourg desservira la commune, siège du bureau, à l'exception des écarts de Lapoujade, Maccapry et Pechméja qui resteront rattachés au bureau de Lacapelle-Marival.

Instruction et Entraînement Physiques

Comme complément à l'information déjà parue le Lieutenant Duluc, chef de section Subdivisionnaires d'É. P., nous communiquons la note suivante :

Un stage rétribué ouvert aux membres de l'enseignement sera organisé au C. R. 1. P. d'Agén pendant la période des vacances de Pâques 1921. Il commencera le 29 Mars 1921, sa durée sera de 4 à 5 jours suivant le nombre des candidats et suivant les crédits budgétaires qui seront accordés par le Parlement.

En principe, de même qu'en 1920, les stagiaires auront droit à une indemnité de 15 fr. par jour. Les indemnités ne sont dues qu'aux membres de l'enseignement effectuant réellement un déplacement pour suivre les cours ou ayant à supporter des dépenses supplémentaires pour assister aux séances (obligation de prendre des repas hors de leur domicile par exemple).

Les frais de transport en chemin de fer seront remboursés aux stagiaires en fin de cours sur la base du prix du billet 1/2 tarif (2^e classe).

Les demandes d'admission à ce stage devront être adressées à M. l'Officier chef de section subdivisionnaire d'É. P. pour le 9 mars dernier délai.

Les intéressés seront avisés ultérieurement de la décision prise par le Commandant du C. A. (acceptation ou non acceptation de leur demande.)

Les mutilés et les arrérages sur pension

Le bureau de la Fédération met en garde les mutilés contre les erreurs figurant aux décomptes d'arrérage sur pension.

D'une façon générale, il a été défalqué à tort, sur les feuilles de décomptes les sommes perçues antérieurement au 1^{er} janvier 1919 au titre d'allocations temporaires accordées aux petits retraités de l'État. Or ces sommes sont définitivement acquises et seules doivent être déduites

les allocations de cette nature perçues à partir du 1^{er} janvier 1919.

Nous engageons donc fortement nos camarades à vérifier soigneusement les feuilles de décomptes qui leur sont adressées et de les renvoyer, le cas échéant, à la sous-intendance pour rectification.

Les mutilés qui auraient déjà perçu leurs arrérages et se croiraient lésés, doivent adresser à la sous-intendance, une demande tendant à obtenir le paiement des sommes retenues à tort.

Le Bureau.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Bénâtre, le pâtissier bien connu de notre ville, décédé dans la nuit de mercredi.

Rien ne faisait prévoir cette fin si brusque : M. Bénâtre avait quitté des amis le mardi soir vers 9 heures. C'est dans la nuit qu'il a succombé à une crise d'urémie.

Nous adressons à la famille du regretté disparu l'expression de nos vives condoléances.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 14 au 19 février 1921 :

Nombre de placements à demeure : 3 hommes, 4 femmes.
En extra : 3 hommes, 2 femmes.
Demandés emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 4 femmes.

Bégoux

Une battue aux sangliers organisée par la « Diane Saint-Martin », notre société de chasse en formation, a eu lieu dimanche dernier 27 février. Une femelle pleine et un mâle ont été abattus ; la femelle pesait environ 50 kilos, le mâle environ 100 kilos.

Une nouvelle battue est organisée pour le Dimanche 13 mars.

Montcléra

Un groupe scolaire — De nombreux élèves de famille nous signalent l'état de délabrement dans lequel se trouvent nos écoles.

Les cours, les murs de clôture, certaines cloisons sont détrempés, mais ce qui laisse à désirer surtout, ce sont les cabinets d'aisance dont les portes manquent.

Sans insister sur le caractère immoral de cet état de choses, nous le signalons à qui de droit et espérons que M. le maire, conscient de ses devoirs, voudra promptement y apporter remède.

Cabrelets

Foire. — Notre foire du 21 février a été des plus importantes. Tous les marchés étaient bien garnis, principalement celui des bœufs où il s'est traité beaucoup d'affaires.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, de 4 000 à 5 000 fr. ; bœufs moyens, de 3 500 à 4 500 fr. ; bœufs de 2 000 à 3 000 fr. la paire ; brebis d'élevage, 110 à 150 fr. pièce ; porcelets, de 170 à 220 fr. pièce, selon grosseur ; poulets, 4 fr. ; poultes, 4 fr. ; la poule ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine. Beaucoup de jardinage vendu à bon prix.

Les étalagistes, venus en grand nombre ont fait de très bonnes affaires.

Puy-l'Évêque

Par une splendide journée, le Sporting Club Puy-l'Évêquais et Duravellois (1) recevait dimanche dernier son grand tournoi de football de la coupe de l'Association (1) en match amical.

Dès le début, Puy-l'Évêque montre une supériorité évidente et s'installe dans les 22 adverses où 3 essais sont successivement marqués à la mi-temps.

Puy-l'Évêque 9 Montaignu 0. Dès la reprise le S. C. P. D. va se réinstaller dans les 22 du S. C. M. qu'il ne quittera plus durant tout le reste de la partie.

La défense acharnée du S. C. M. le brillant demi d'ouverture Sabert, surpasse de son demi de mêlée essaye plusieurs drop-goal. Ses shoots puissants trouvent malgré le vent le chemin des buts.

Et la fin approche après que Puy-l'Évêque ait vu son score s'élever à 26 points. Montaignu dont l'équipe est trop hésitante possède quelques bons joueurs. Parmi ceux-ci il convient de citer Fricourt et Duhamel, un excellent capitaine dont la réputation n'est plus à faire. Les meilleurs au S. C. P. D.,urent Delate, Dejan, Grégoire.

Toute la ligne d'avants est à féliciter.

Figeac

Adjudication. — Dimanche dernier a eu lieu à la Mairie de Figeac l'adjudication du poste de gardien-foissouyer du cimetière. M. Lachaud, volturier, a été déclaré adjudicataire au prix de 1.000 francs par an.

Création d'une seconde foire. — Dans une réunion de commerçants qui a eu lieu à la Mairie, les assistants au nombre de 150 environ, émettent le vœu à l'unanimité, que la 2^e foire mensuelle soit fixée au dernier samedi du mois.

Une commission fut nommée pour présenter à M. le Maire le vœu émis par cette assemblée.

Cajarc

Conseil municipal. — Dimanche 27 Février, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bramel maire.

La séance est ouverte à 15 h. 30. Les conseillers se font comme de coutume remarquer par leur exactitude. M. Pons nommé secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

M. le Maire annonce que sur la demande de M. M. Loubet sénateur et Delmas député, un lot de livres a été accordé à la bibliothèque populaire de Cajarc par le ministre de l'Agriculture. Il propose au Conseil d'adresser des remerciements à M. Loubet et Delmas.

Il propose au Conseil de mettre la location des ouvrages les plus importants à 20 centimes pour 15 jours, tandis que les volumes ordinaires seront loués 10 centimes. À ce point, le président donne lecture de la circulaire ministérielle relative au transport aux frais de l'état des corps des soldats et marins morts pour la patrie.

M. le Maire avise les familles pour connaître leurs intentions relatives aux obsèques. Le Conseil décide qu'un terrain avec concession perpétuelle sera accordé à Cajarc et à Gaillac pour la sépulture de ceux qui ne seront pas réclamés par leur famille.

Un délégué ira à Cahors recevoir les cercueils et à organiser les obsèques. Le Conseil approuve la protestation contre la pollution des eaux des rivières par les eaux malsaines des usines faite par la société de pisciculture de Cahors. Demande l'application rigoureuse des lois concernant les interdictions et émet le vœu que la société de pisciculture fasse des immersions d'alevins dans le Lot, réserve faite pour le perche japonais.

M. le Maire expose que l'on a dû intervenir à Leymarie la femme Puch, épouse Bru. Le Conseil décide que le 1/4 des frais d'internement sera supporté par la famille jusqu'à la fin de l'année.

Demandes de soutiens de familles. Goffe Gabriel, Cassagne Cyprien et Soulege Robert. Avis favorable.

M. le Maire expose que la préfecture ayant retourné le dossier relatif à la demande en concession de l'éclairage de Cajarc pour que la demande de M. Bouyssoù soit faite sur papier timbré, il lui a transmis cette observation.

Il est surpris du silence de M. Bouyssoù et propose de le mettre en demeure ou d'agir ou de renoncer à la concession, des propositions étant faites par d'autres personnes. Approuvé.

M. le Maire donne lecture de la liste de répartition du legs Joseph Bories et propose une motion de sympathie reconnaissance au regretté légataire. Approuvé.

Il est demandé par M. Rogues des réparations à l'école et au presbytère de Gaillac et par M. Mailleraud à l'école des garçons de Cajarc.

Ce dernier est chargé d'examiner les travaux à faire et en rendre compte au Conseil.

Les abords de la pompe du Faubourg seront rendus praticables. Il en est ainsi décidé sur la proposition de M. Andrieu adjoint.

M. le Maire appelle l'attention des conseillers sur le recensement de la population qui aura lieu le 6 Mars et propose à un conseiller d'accompagner les Agents chargés de relever les bulletins. Approuvé.

La séance est levée à 16 h. 50 et le Conseil se réunit en comité secret pour affaires d'assistance.

La foire. — Favorisée par un beau temps, la foire avait réuni un grand nombre de visiteurs. Néanmoins les affaires traitées se sont ressenties du mauvais que fait peser l'annonce d'une baisse. Celle-ci s'est manifestée d'une manière assez sensible sur le bétail.

Voituri. — Les bœufs d'attelage ne cotent plus que de 4 500 à 5 000 fr. ; les vaches de 2 500 à 3 000 fr. ; les bœuvillons de 2 000 à 3 000 fr. le tout la paire. Le veau est tombé de 3 50 à 4 fr. le kilo ; le mouton resté de 230 à 300 fr. ; les brebis avec agneaux de 230 à 300 fr. ; un chevre 150 fr.

Marché Cefus 4 fr. la douzaine ; poulets 4 fr. 50 le demi-kilo ; poulets 4 fr. ; lapins 1 50 à 1 fr. 75 ; les fromages de 12 à 14 fr. le cent.

Halle. — Mais 54 fr. l'hectolitre ; avoine 26 fr. ; noix 65 à 79 fr. ; cerneaux 7 à 8 fr. 50 le kilo.

Battue aux sangliers. — La Diane Cajar-

coise avait organisé dimanche à Toirac, une battue qui a donné les meilleurs résultats. Trois laies ont été abattues dans le ventre desquelles on a trouvé 9 petits et on a tué trois marconnins et plusieurs autres ont été blessés.

Nos félicitations aux vaillants de la Diane Cajarcoise.

Marcihac

Banquet des Poilus. — Le banquet annuel des poilus aura lieu le dimanche 3 avril sous la présidence de M. Delmas, notre sympathique et dévoué député.

Samedi dernier une foule nombreuse a accompagné à sa dernière demeure l'abbé Pradines ancien curé d'Issopis.

Nous adressons à ses parents l'expression de nos bien sincères condoléances.

Fructueuse rencontre. — Des sangliers étaient signalés dans les alentours, notre société cynégétique bien que très incomplète eut l'agréable surprise de rapporter 6 marconnins et la laie fut mortellement blessée.

Décidément nos chasseurs se distinguent cette année car le nombre des victimes est déjà de 24.

Saint-Céré

La foire. — Notre foire du 22 n'a pas été très importante. Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, de 4 300 à 5 400 fr. ; bœuvillons, de 2 800 à 4 000 fr. ; vaches de travail, de 2 300 à 4 500 fr. ; génisses, de 2 500 à 3 600 fr. le tout la paire ; porcs gras de 22 à 240 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 150 à 250 fr. pièce, suivant grosseur. Brebis d'élevage, de 125 à 180 fr. pièce ; agneaux, de 60 à 90 fr. pièce.

Halle aux grains : Avoine, 21 fr. sarrasin, 44 fr. ; maïs, 64 fr. ; haricots, 50 fr. ; pommes de terre, 15 fr. le tout le sac de 80 litres ; grains de trèfle, 1 80 le kilo.

Poules 4 fr. ; poultes, 4 50 ; lapins, 2 fr. le tout la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; petits fromages 3 75 la douzaine.

Saint-Sulpice

Conseil de révision. — Parmi les jeunes conscrits ayant passé le conseil de révision nous relevons le nom de notre compatriote Léon Lacroux reconnu apte au service armé. Nos sincères félicitations au futur poilu qui est le fils du sympathique maçon de notre commune.

La Compagnie d'Assurances « L'Urban » demande pour la remise de Gourdon un agent général. Écrire avec références à M. LAPLAUD, Inspecteur, Poste restante, à LIMOGES (Haute-Vienne).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

L'agitation en Italie

De Rome : Le travail a repris à Florence, mais l'agitation continue dans les campagnes environnantes où des forces militaires ont été envoyées. L'ordre est rétabli dans la province de Bari.

La révolte en Russie

Les nouvelles reçues de Copenhague, par Helsingfors, dans la matinée, confirment que la révolte, à Moscou et à Pétrograd, a été réprimée dans le sang. A Pétrograd, une partie de la garnison qui était passée du côté des ouvriers a été désarmée, l'autre partie est restée neutre. La ville est en état de siège et l'armée rouge garde les rues, les ponts et les points stratégiques.

Le plébiscite en Silésie

De Berlin : On annonce que les transports de troupes britanniques, à destination de la Haute-Silésie, ont commencé.

A LONDRES

L'état d'esprit en Allemagne

De Berlin : Une note officieuse dit : On ne se méprend nullement dans les cercles parlementaires sur la gravité de la situation et on compte avec la possibilité d'une rupture des pourparlers de Londres.

Dans les cercles officiels on est avis qu'une nouvelle occupation des territoires allemands constituera une violation du traité de Versailles. Si cette rupture se produit, tout le traité sera considéré comme nul par l'Allemagne.

A Londres la presse commente longuement les décisions de la Conférence. Le Times écrit : Il y a encore quelques raisons de croire que l'Allemagne n'a pas dit son dernier mot et qu'elle es-

saiera, maintenant, de produire une nouvelle série de propositions alternatives qu'elle a préparées. De son côté le Daily Chronicle dit qu'il est possible que, durant la séance d'aujourd'hui, les Allemands nous réservent des surprises.

L'ULTIMATUM DES ALLIÉS

De Londres : Voici un résumé officiel des décisions que les Alliés ont fait connaître aux Allemands à midi :

A la suite d'un certain nombre de réunions des délégués techniques des Alliés et de trois séances de la Conférence, tenues au cours desquelles 24 heures depuis la remise de la note allemande, un accord unanime est intervenu entre les chefs des gouvernements alliés pour la réponse à faire aux contre-propositions allemandes dans la séance qui se tient actuellement au Saint-James Palace. M. Lloyd George expliquera au D^r Simons que les contre-propositions du gouvernement allemand ne sont susceptibles d'aucun examen. Que l'attitude prise par le Reich sur cette question des réparations vient s'ajouter à des manquements graves aux obligations prises par l'Allemagne vis-à-vis des Alliés. Il rappellera les violations du traité en ce qui concerne les livraisons de charbon, les conditions du désarmement, le versement de 20 milliards de marks or et la punition des coupables.

Il ajoutera que l'Allemagne refusant d'accepter les attentions proposées par les Alliés sur la question des réparations, elle renonce, par là-même, aux différents avantages qui lui avaient été concédés dans les dernières conférences. Dans ces conditions, Lloyd George fait connaître au D^r Simons que si, dans le délai expirant LUNDI PROCHAIN A MIDI, les Allemands n'ont pas accepté les bases de l'accord de Paris relatif aux réparations, LES ALLIÉS ONT DÉCIDÉ DE PRENDRE, IMMÉDIATEMENT, à l'égard de l'Allemagne, LES MESURES SUIVANTES :

- 1^o Occupation par les troupes alliées de Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorf ;
- 2^o Prélèvement sur les prix de vente des marchandises allemandes, dans chacun des pays alliés, de telle taxe que ce pays jugera convenable ;
- 3^o Etablissement d'une ligne douanière sur le Rhin sous le contrôle des Alliés.

Il sera en outre nettement expliqué à la délégation allemande que les modifications susceptibles d'être apportées aux dispositions prises à Paris ne pourront porter que sur la modalité de paiement dans le genre de celles réduisant de 42 à 30 le nombre des annuités prévues.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Léon VIGUIÉ ; Madame et Monsieur Jean VIGUIÉ et leurs enfants ; Madame et Monsieur GRANIORAPHAEL ; Madame et Monsieur CONNAC ; Monsieur Pierre MÈGARD ; Madame Veuve RUYÈRES ; Madame et Monsieur Pierre RUYÈRES ; Madame et Monsieur Pierre GERMAIN ; Madame et Monsieur Jean GERMAIN ; Madame et Monsieur VIEILCAZALS ; Madame Veuve GALTIE ; Monsieur Pierre GALTIE ; Madame et Monsieur REYNALDY et leurs enfants ; Madame et Monsieur FABRE et leurs enfants ; Madame et Monsieur MIGNOT, propriétaire à Douelle.

Les familles COUDERC, BESOMBES, COMBARIEU, de Pradines, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Yvonne VIGUIÉ

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Léontine COCULA, négociante en truffes et son père ; Monsieur Pierre COCULA, Madame, Mademoiselle et Monsieur COCULA, ex-rédacteur des postes. Madame Léonie COCULA et Monsieur COCULA, Les familles JANIS, de Frayssinet et BRISSEAU au de la douleur de vos faire part de la perte cruelle de

Monsieur Marcel BRISSEAU

leur mari, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 5 mars, à 10 h. 30 du matin.

Réunion à la maison mortuaire, teinturerie Cocula, face à la statue Clément Marot.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles BÉNÂTRE, TISNÉ, ARNAUDES, ARNAUDET, CAZES, TARDIEU, FAUCHÉ, de Libos, et tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Frédéric BÉNÂTRE

Pâtissier

décédé à Cahors le 2 mars 1921 à l'âge de 58 ans et le prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu en l'Eglise Cathédrale le vendredi 4 mars 1921, à 9 h. 1/2 du matin.

Réunion à la maison mortuaire, 6, rue Marchal Joffre.

ON DEMANDE

Un ouvrier boulanger

S'adresser chez M. BOURRIÈRES, 5, rue Blarqui CAHORS

A VENDRE la belle propriété de Cuzac, à 1 500 mètres de Labastide-Murat, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terres labourables, bois, prés, d'une contenance de plus de 50 hectares. Annuellement 100 sacs de ble, 300 quintaux de foin. Bois en quantité. Le tout exploité par un métyer. Prix 50 000 fr. Il sera perçu 5 0/0 à sus du prix.

S'adresser : 14 à M. DELFAU, propriétaire à Lauzès ; 20 à M. FOUZALGUES, expert-géomètre à Ginouillac-Montcaillon, mandataires.

Nombreuses autres propriétés de rapport et d'agrément à des prix divers.

Représentant région visitant Usines est demandé s'adjointe vente fournitures p. Usines. Ecr. S. F. U., 60, Avenue République, PARIS.

MACHINES A TRICOTER

Fournitures & Accessoires

Apprentissage gratuit et réparations à tout acheteur.

Escompte comptant. Facilités de paiement.

VICTOR BRESSON

82, Rue St-Sauveur - PARIS

SYPHILIS de tous les Accidents Syphilitiques. Le nouveau traitement puissant et énergique (sans piqûres) n'ayant aucun cas non traité. Le Laboratoire des Spécialités Héroïqueles, 23, B^e Sébastopol, PARIS, Services S. (droits garantis).

Etude de M^r AGAR

NOTAIRE A CAHORS

Suppléant M^r DU MAS

VENTE

DE

FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte passé le premier février mil neuf cent vingt et un devant M^r Du Mas, suppléant de l'office notarial de M^r Agar, décédé, Madame Marie SARAY, veuve de Monsieur Edmond VIALARD, maitresse d'hôtel, demeurant à Cahors, rue Nationale, numéro 13, a vendu à Monsieur Daniel VIN-CENS, propriétaire, demeurant à « Latour », commune de Bélaye, Le fonds de commerce d'hôtel et restaurant qu'elle exploite à Cahors, rue Nationale, numéro 13, sous le nom de « LA BELLE-TRILLE », ensemble le matériel, l'agencement, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Avis est donné qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers de la vendresse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour premier avis :
Signé : DU MAS.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

LE COUPABLE

PAR
François COPPÉE
de l'Académie Française

IV

Donc Chrétien Lescuyer avait une maîtresse. L'aimait-il ? Oui, avec toute la force, avec toute l'ardeur de ses desirs longtemps réfrénés et inassouvis ; et chez un jeune homme qui n'est point un brutal, il n'y a pas de joie sensuelle sans qu'un peu de tendresse s'y mêle. Le cœur est dupe alors et se croit pris. Même après les heures chaudes, Chrétien la trouvait adorable et était tout fier de la voir sautiller à son bras, cette fillette aux vivacités d'oiseau, ignorante mais sans sottise, toujours mise décemment, et ayant gardé, malgré sa folle existence, un peu de gentille pudeur. L'aimait-il ? Il le lui disait, de très bonne foi ; et il savait murmurer à l'oreille de la jeune fille des paroles douces et sincères — pour le moment — qui lui gonflaient le cœur d'une délicate émotion. Mais, elle-même, Perrinette ? Élait-elle vraiment amoureuse de Chrétien ? Beaucoup plus assurément que des autres amants — déjà la demi-douzaine, hélas ! — avec qui elle avait gaspillé sa jeunesse. Il était si caressant, si

délicat. Même pour une armoire à glace — ambition suprême ! — elle ne l'aurait pas trompé. Cependant il y avait chez elle l'absence d'illusion. L'expérience précoce de la fille du peuple qui s'est donnée à un jeune bourgeois. Elle savait bien que ces bonheurs-là ne durent qu'un temps, rarement bien long. Elle prévoyait la séparation à bref délai, sans même s'en attrister par avance, avec l'insouciance sage des âmes élémentaires. Certes ! elle aimait Chrétien, autant qu'elle pouvait aimer. Quand ses camarades, à l'atelier, la voyaient sourire blâmoisement et lui demandaient : « A quoi penses-tu ? » elle répondait : « A rien ! » mais c'était à lui qu'elle pensait. Pourtant, que vaut un sentiment qui n'a point la certitude, pas même l'espoir de la durée ?

Il se réunirent presque tous les soirs et, le dimanche, ils prirent l'habitude de courir les environs de Paris, d'abord en tête à tête, puis avec François Donadieu et sa maîtresse, à qui Chrétien présentait la sienne. Les deux femmes se plurent. La blonde Héloïse, grande et forte, à qui sa relation sérieuse avec le sculpteur donnait plus d'assurance, se montra bonne et maternelle, prit sous sa protection la frêle Perrinette, intimidée d'abord. Ce furent alors des parties carées dans les canots de louage, près des saules du Bas-Méudon et sous les tonnelles à fritures, où des fourmis courent sur la nappe ; de longues flâneries le long des blés murs, où les femmes cueillaient de gros bou-

quets des champs, tandis que les hommes, en bras de chemise, la veste sur l'épaule, les souliers blancs de poussière, allaient devant, sur la route brûlée de soleil ; des retours nocturnes à travers les bois, en chantant en chœur du Murger ; et, à la gare, l'assaut des impériaux de wagons où grimpaient des robes claires et où des gens s'appelaient vainement de loin : « Ohé ! Louis ! » dans le vacarme cuirvé des cors de chasse.

Le petit provincial, le fils du sévère magistrat de province, était tout à fait émancipé.

Non qu'il fit des folies. Il avait en Perrinette une maîtresse désintéressée. Elle était une de ces fées parisiennes — il y en a de milliers — qui gagnent, avec leurs doigts d'artiste, tout ce qu'il faut à ces fées-là ; un peu de toilette et beaucoup de charcuterie. L'ouvrière passant toutes ses journées à l'atelier, Chrétien avait le temps de travailler et travaillait. Ni coûteuse, ni gênante, la petite fleuriste. Parfois pourtant, songeant qu'il avait une maîtresse, que son père pourrait le savoir, Chrétien, élevé dans une atmosphère de érainte, frémissait, et il se sentait redevenir petit garçon, tout petit garçon, à la pensée qu'il pourrait voir apparaître, un matin, dans sa chambre d'hôtel, encombrée par les jupons épars de Perrinette, le terrible conseiller avec sa cravate sibirienne et ses sourcils de condamnation à mort.

Néanmoins, il avait avoué sa peur à Donadieu, qui s'en moquait sans vergogne.

— Gare ! Voilà papa ! s'écriait le sculpteur, quand ils étaient installés tous deux, avec leurs bonnes amies, à la terrasse d'un café du boulevard Saint-Michel.

Et, devant le brusque sursaut de Chrétien, devant ses yeux soudain dilatés, c'étaient des éclats de rire.

Cependant